

Détail de la réunion							
Date	04/02/2021		Nombre total de votants		8		
Heure prévue	18h00						
Heure effective	18h05		Nombre d'observateurs				
Heure de fin	20h45						
Personnes présentes							
Atteinte du Quorum			Oui				
Lieu			LFL				
Durée de la réunion			2h40				
Type de réunions	CG		x				
	CG extraordinaire						
	AG						
	AG extraordinaire						
Membres élus		Membres de droit		Invités			
Jean-Christel ZANOVI	x	Magali TOULET	X	Patrick BRISSET	Abs		
Horacio FREITAS	x	Yannick LE ROUX	X	Annick MAYAKAS	Abs		
Pacôme ADJOUROUVI	x	Laurent THOMAS	X	Jocelyne CABALLERO	x		
Sayid ABELOKO	x	Thérèse DJE	X				
Sylvie ZANOVI	X	Marie-Agnès HOUZANGE	x				
Mathieu AWLIME	Abs						
Sylvie ROUQUETTE	X	Jean-Philippe MAIZOUE	X				
Virginie RIVIERE	X						
Jean-Emmanuel JULO-REMINIAC	X						

Ordre du Jour

#1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
#2	Présentation d'un nouveau membre au CG
#3	Situation financière et dossiers divers présentés par la DAF
#4	Situation sanitaire présentée par le Proviseur
#5	Compte-rendu de la commission de dialogue social
#6	Dossier cantine au Primaire
#7	Dossier EAT au Secondaire
#8	Commission travaux
#9	L'ASSC (factures à payer) et l'ASLFL
#10	Questions diverses

ITEM #1 et #2**Présentation et approbation de l'ordre du jour et présentation d'un nouveau membre au comité de gestion****Résumé des discussions**

M. FREITAS présente ses meilleurs vœux pour 2021 à l'assemblée et se réjouit de la présence à cette réunion de son excellence Mme L'Ambassadrice de France Mme CABALLERO et de son excellence M. L'Ambassadeur du GABON, M. ABELOKO qui se présente pour entrer au comité de gestion. Suite à sa présentation aux membres, M. ABELOKO est coopté à l'unanimité.

M. FREITAS fait lecture de l'ordre du jour et souhaite que le point 4 soit discuté avant le point 3, il demande son approbation, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ITEM #4**Situation sanitaire présentée par le Proviseur****Résumé des discussions**

M. THOMAS annonce que la situation sanitaire dans l'établissement s'est dégradée ces dernières semaines, l'établissement compte 17 élèves positifs à la COVID-19 dont 11 en classe de 4^{ème}, 3 en classe de 1^{ère}, 1 en classe de 6^{ème}, 1 en classe de CM1 et 1 en classe de CE2. Les classes de 4^{ème} sont en enseignement à distance depuis le début de cette semaine, les élèves auront à faire un autre test à J+14. Les élèves des autres classes affectées sont présents et ils seront tous testés ce vendredi 5 février avec l'accord des autorités togolaises.

En ce qui concerne le personnel, 6 professeurs et 1 personnel administratif sont malades, ils sont suivis médicalement par le service de santé togolais. M. THOMAS déclare que suite à cette situation un CHSCS (comité d'hygiène et de sécurité de la communauté scolaire) s'est tenu lundi dernier et préconise la fermeture de classe dès l'apparition de 3 cas dans une classe ou de 5 cas pour un niveau de classe. Ces nouvelles mesures peuvent être évolutives. Les autorités togolaises vont venir désinfecter l'établissement ou certaines classes ce week-end. M. THOMAS annonce que les consignes d'hygiène et de distanciation ont été répétées aux élèves et à l'ensemble du personnel afin qu'elles soient aussi respectées en dehors de l'établissement. M. MAIZOUE souhaiterait qu'après avoir passé le test, les élèves ne retournent pas en classe avant d'avoir reçu leur résultat et demande si des tests peuvent être effectués dans l'établissement.

M. THOMAS répond qu'il y a déjà eu des tests réalisés à l'école mais pour une question d'organisation il est plus facile pour les services de santé togolais que les familles se déplacent vers le centre de santé. Il ajoute aussi que les autorités togolaises font un bon travail à ce sujet et sont réactives.

M. JULO-REMINIAC demande si une désinfection de l'école primaire est prévue. M. THOMAS répond qu'il n'y a que 2 élèves et un professeur absent et dont la classe a été entièrement désinfectée par l'équipe d'entretien de l'école.

M. JULO-REMINIAC demande si les activités de l'ASSC continuent. M. THOMAS répond que oui, mais la question mérite d'être posée.

ITEM#3**Situation financière et dossiers divers présentés par la DAF****Résumé des discussions**

Mme TOULET souhaite aborder plusieurs points :

- Restitution de l'audit des comptes
- Les provisions
- Le logiciel de facturation
- La subvention de l'AEFE du plan d'urgence
- Les créances irrécouvrables
- Le tarif Entreprise

1. La restitution de l'audit,

L'audit entrepris par la société DELOITTE se fait en 2 étapes : un examen des comptes jusqu'au 31 octobre 2020 avec la restitution proposée au CG et une restitution finale qui aura lieu en avril prochain. Dans cette première restitution il y a 4 points à retenir :

- Incohérence entre le logiciel de facturation et le logiciel comptable
- Manuel des procédures financières non adapté au fonctionnement du lycée et mise à jour préconisée
- Absence d'inventaire des immobilisations : Mme TOULET explique qu'un logiciel est nécessaire pour la saisie des biens, le numérotage et l'étiquetage de chaque bien immobilisé.
- Les provisions pour risques : le commissaire aux comptes a remarqué que les estimations ne sont pas argumentées, il faut donc les requalifier plus précisément.

2. Les provisions,

Mme TOULET commente le tableau des provisions distribué aux membres du comité de

gestion. Les provisions étaient de 229 539 098 FCFA sur le compte financier de 2019. Il faut les faire évoluer en 2020 et 2021. Les provisions pour CNSS et pour arriérés des primes de transport sont à supprimer car ces 2 sujets ont été régularisés. Par contre il faut constituer une provision pour les indemnités de fin de service des employés, après un calcul sur 10 ans celle-ci doit être d'un montant de 51 254 583 FCFA, une provision pour distinction calculée aussi sur dix ans d'un montant de 27 002 550 FCFA, une provision pour les futurs travaux des phases 4 et 5 du projet immobilier et enfin une provision pour l'achat du terrain que l'APELF a en location et sur lequel il y a 8 salles de classe pour un montant de 80 millions de FCFA. Mme TOULET demande que le CG vote les propositions d'évolution des provisions

VOTE	Nombre de votants	8
Main-levée	X	
Bulletin secret		
	POUR	8
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

3. Le logiciel de facturation,

Mme TOULET déclare que le logiciel FACTOS que l'on utilise actuellement dans l'établissement coûte tous les ans 3.5€ par élève mais que cette version est amenée à disparaître et serait remplacée par une plateforme en ligne appelée SKOLENGO, selon l'éditeur cette plateforme est plus performante et en lien avec d'autres logiciels utilisés par les établissements scolaires tel que PRONOTE et des logiciels de comptabilité tel que SAGE ou CIEL, ce qui n'est pas le cas avec FACTOS. Mme TOULET ajoute que nous utilisons un logiciel comptable local et souhaite le changer pour ces problèmes de comptabilité. Le coût de cette plateforme serait de 4.5€ par élève et par an et une formation et migration de nos données actuelles s'élèveraient à 3500€. Mme TOULET ajoute qu'un autre devis a été demandé à la société EDUKA mais celui-ci coûte plus cher soit 4 790 € l'année. Suite à ces déclarations, le comité souhaite un 3^{ème} devis et l'avis d'un informaticien qui pourrait le conseiller.

4. Le plan d'urgence de l'AEFE

Mme TOULET annonce l'accord de l'AEFE pour une subvention de 47 554 €, celle-ci est octroyée pour couvrir les impayés du 3^{ème} trimestre 2019-2020, l'exonération des droits d'inscription des TPS, le matériel et fournitures achetés pour les mesures sanitaires, le mobilier **soit 120 tables monoplace pour la distanciation, le soutien aux élèves en difficultés notamment en 2^{ème} langue vivante**, Sur ce point Mme HOUZANGBE demande si cela concerne aussi les élèves qui ont décrochés pendant l'enseignement à distance. M. THOMAS répond qu'il n'y a pas eu de besoin de ce côté-là et Mme DJE répond qu'il existe au Primaire un volant APC d'une heure et demie à la place d'une heure en temps normal. Mme TOULET continue en ajoutant que la subvention couvre aussi le renforcement des capacités numériques. Mme TOULET ajoute qu'il faut justifier l'utilisation de la subvention pour qu'elle nous soit versée et que l'établissement doit participer à hauteur de la moitié de sa valeur. M. JULO-REMINIAC demande s'il est prévu des achats pour l'enseignement à distance M. THOMAS répond qu'une formation aux outils à distance a été dispensée à quasiment tous les

enseignants et aux élèves, il rappelle que l'an passé du matériel a été prêté aux personnels et aux élèves qui en avaient besoin. Il ajoute qu'un inventaire informatique est à jour et les informaticiens nous feront des propositions d'achat. Mme HOUZANGBE demande ce que deviennent les anciens matériels informatiques. M. THOMAS répond que la plupart du temps ils servent pour la récupération de pièces détachées.

5. Les créances irrécouvrables

Mme TOULET détaille les créances sur plusieurs années :

- 2017-2018 pour un montant de 10 549 160 FCFA, créances pour lesquelles suite à des procédures qui ont coûtées 2 609 760 FCFA, l'établissement a récupéré 1 438 334 FCFA
- 2019 pour un montant de 3 386 000 FCFA
- 2020 pour deux montants de 13 064 700 FCFA et 334 FCFA

Afin d'avoir une comptabilité juste, Mme TOULET demande de faire une procédure d'admission en perte, ce qui n'annule pas pour autant la dette des familles. L'obtention de la subvention de l'AEFE est conditionnée par ce vote de la procédure.

M. FREITAS demande un vote du CG pour autoriser cette procédure :

VOTE	Nombre de votants	7
Mainlevée	x	
Bulletin secret		
	POUR	7
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

6. Le tarif Entreprise

Suite à la décision du comité de gestion de la création d'un tarif dédié aux entreprises, Mme TOULET présente 3 propositions : une à 5%, une à 10% et une à 15% d'augmentation par rapport au tarif individuel. Ce tarif sera proposé sur la base du volontariat aux familles dont la scolarité est prise en charge par l'employeur.

M. JULO-REMINIAC ajoute que ce tarif devra être publié sur le site du lycée.

M. FREITAS demande au CG de voter pour la proposition à 10% retenue par la majorité

VOTE	Nombre de votants	7
	Mainlevée	X
	Bulletin secret	
	POUR	6
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1

ITEM#5

Compte-rendu de la commission de dialogue social

Résumé des discussions

M. FREITAS rappelle qu'une réunion sur le dialogue social s'est tenue avec les syndicats la semaine passée et ceux-ci ont soulevé différents points à régler avec le comité de gestion. Le premier point concerne la commission de recrutement des contrats locaux pour laquelle ils souhaitent qu'elle soit plus formalisée et qu'un barème de recrutement soit créé. M. THOMAS répond qu'elle existe déjà, sa composition pourrait certes être plus formalisée mais un expert est toujours convié suivant le type de poste recherché, quant au barème, les syndicats le demande comme cela se fait dans la fonction publique. M. ZANOVI ajoute qu'ils souhaitent ce barème pour privilégier les personnes déjà dans l'établissement et qui seraient intéressées par le poste. Ce barème ne pouvant être mis en place, il a été proposé aux représentants des personnels une diffusion en interne de l'ouverture d'un poste avant un appel à candidatures plus large. M. THOMAS indique que la convention avec l'AEFE est claire, c'est bien l'APE qui recrute en tant qu'employeur et la commission donne seulement son avis d'expertise. M. FREITAS indique que le second point est la demande de prise en charge par l'employeur du coût des frais annexes nécessaires à l'établissement de la carte de séjour, il demande aux membres de se prononcer sur ce point par un vote :

VOTE	Nombre de votants	7
	Mainlevée	x
	Bulletin secret	
	POUR	0
	CONTRE	5
	ABSTENTION	2

M. THOMAS précise que le comité de gestion doit demander l'avis à l'inspection du travail pour savoir si des suppléants peuvent être désignés pour les délégués des personnels en dehors d'une élection, il indique que la prochaine élection se tiendra vers septembre ou octobre 2021.

M. MAIZOUÉ souhaite intervenir sur un point de ce compte-rendu, il s'agit de l'obtention d'un CDI pour un personnel non togolais. Il rappelle que pour l'instant seul M. RAMAMIARIVONY en a fait la demande et l'a obtenu. Mme TOULET indique que l'établissement doit justifier sa demande auprès des autorités en indiquant que les compétences de cette personne sont indispensables et ne peuvent être trouvées localement. M. THOMAS ajoute que les personnels ont été mis au courant de la procédure à suivre pour faire une demande.

M. THOMAS poursuit avec le point sur les primes de transport, M. ZANOVI explique qu'il y a eu accord avec les syndicats sur la durée : 5 ans, le souci étant le point de départ de cette demande. Le CG est d'accord pour que l'origine du rappel soit la demande de l'inspection du travail soit septembre 2014. M. FREITAS parle de la demande du compte-rendu concernant le versement d'une prime exceptionnelle COVID à l'infirmière. Les membres du comité sont d'accord pour dire que cette demande est prématurée **et qu'il faut attendre la fin de l'année scolaire.**

La dernière demande concerne la généralisation de la prime de résidence à tous les personnels. Mme TOULET indique qu'elle n'est pas versée aux agents d'exécution, par le passé les agents bénéficiaient de la prime de transport et pas les autres catégories qui touchaient la prime de résidence. M. ZANOVI précise qu'elle n'est pas obligatoire donc ne souhaite pas la généraliser.

ITEM#6

Dossier de la cantine du Primaire

Résumé des discussions

Mme RIVIERE rappelle que la cantine à l'école primaire est assurée par un prestataire la société RICHMAN LOGOS depuis le 2 novembre 2020. Le repas est facturé 2000 FCFA aux familles, la société amène son matériel de cuisson, sa vaisselle et son personnel qui s'occupe de la mise en place, du service, du débarrassage et nettoyage des tables et de la vaisselle. Mme RIVIERE ajoute que la société envoie à l'avance ses propositions de menus et qu'elle les modifie en concertation avec Mme ROUQUETTE et l'avis de l'infirmière de l'école pour les rendre plus équilibrés. L'APELF achète l'eau et paie les heures de surveillance. Mme DJE indique qu'environ 45% des élèves de l'école primaire mangent à la cantine et que les parents et les enfants en sont satisfaits.

ITEM#7

Dossier EAT au secondaire

Résumé des discussions

Mme RIVIERE rappelle la mise en place du prestataire EAT depuis le 2 novembre pour le collège et lycée, ce prestataire bénéficie d'une convention d'occupation à titre gratuit en échange d'une participation aux charges de 150 000 FCFA par mois. Suite à une dernière rencontre, elle constate que la société est réactive à ses demandes, son chiffre d'affaires est constant, EAT a mis en place des cartes prépayées gérées par un logiciel de caisse et aussi des cartes de fidélité. Le renouvellement de la convention est conditionné chaque fin de mois au paiement des charges dues à l'APELF.

ITEM#8

Point sur les travaux

Résumé des discussions

Mme ROUQUETTE annonce que ce sera la fin des réfections des malfaçons après la pose de la laine de verre pendant ces vacances de février, il restera seulement un petit montant de 2 à 3 millions de FCFA sur l'enveloppe des travaux.

Mme ROUQUETTE informe l'assemblée qu'il y a à l'école primaire un gros problème d'invasion de termites. Elles se logent dans les prises électriques des bâtiments, dans les encadrements de portes en bois, dans les jeux pour les enfants et dans les arbres. Deux devis ont été réceptionnés avec deux traitements différents ce qui donne des différences de prix énormes. Ces traitements représentent un gros travail. M. LE ROUX propose une mutualisation des moyens avec l'IFT qui rencontre le même problème. Mme ROUQUETTE y est favorable. Une inspection sera également faite sur le site du LFL où des termites ont été éradiquées pendant les congés de décembre sous l'algéco dans la cour près du terrain de sport.

ITEM#9

L'ASSC et l'ASLFL

Résumé des discussions

M. THOMAS, président de l'ASLFL s'excuse d'avoir oublié de joindre le compte-rendu de la dernière AG aux membres du CG, il sera transmis plus tard. L'ASLFL a remboursé 1.2 millions

de FCFA pour la période de mars à juin 2020 pendant laquelle les activités ont été suspendues. Ce remboursement s'est fait sur la base de 6000 F pour un club, 8000 FCFA pour deux clubs et 10 000 FCFA pour 3 clubs. Il y a actuellement 237 cotisations à l'AS pour l'année en cours. Le bilan financier est le suivant : il y a 4 millions de FCFA en caisse, la dépense prévue pour payer les intervenants et d'environ 1 million de FCFA. M. THOMAS ajoute qu'il n'y aura pas de rendez-vous sportif comme le Challenge ou la côtelière cette année, il a donc suggéré aux professeurs d'organiser en fin d'année scolaire dans la mesure du possible une grande fête pour les élèves. L'association n'ayant pas pour but de faire des bénéfices. M. THOMAS précise que l'AS est entièrement animée par les professeurs d'EPS et quelques intervenants extérieurs.

ITEM#10

Divers

Résumé des discussions

M. FREITAS informe le comité de gestion que la mairie réclame le paiement d'une taxe de 1 050 000 FCFA pour panneaux considérés comme publicitaires qui se trouvent à l'entrée de l'école Charles DE GAULLE côté maternelle. Ce montant est proportionnel à la surface du panneau, le comité considérant que ce n'est pas de la publicité mais une enseigne pour une école a confié le dossier à l'avocat.

M. JULO-REMINIAC demande au proviseur quelle est la procédure de fermeture de l'établissement. M. THOMAS répond que la décision est prise non par le comité de gestion mais par l'Ambassade de France, en concertation avec la direction de l'établissement et le comité de gestion. C'est ce qui avait été rappelé l'an passé par le chef de secteur Afrique au moment de la fermeture.

Pour clore cette réunion Mme L'Ambassadrice souhaite remercier l'ensemble du comité de gestion et la direction pour le travail fourni et l'engagement de ses membres et d'avoir pu être présente en qualité d'invitée.

Fin de la réunion : 20h45

LE PRESIDENT

M. H. FREITAS



LA SECRETAIRE

Mme F. FOJCHARD

LE PROVISEUR

M. L. THOMAS

